



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/09/2019
Reçu en préfecture le 25/09/2019
Affiché le 25/09/2019
ID : 974-219740073-20190903-DL_030919_107-DE

SÉANCE DU MARDI 3 SEPTEMBRE 2019

Nombre de conseillers en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 09
Nombre de votants : 35

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le mardi trois septembre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe.

OBJET

Affaire n°2019-107
**PLAN DE RELANCE REGIONAL
APPEL A PROJETS 2019**
**PLAN DE FINANCEMENT
DES OPERATIONS DE RENOVATION
DU BATI SCOLAIRE DU 1^{ER} DEGRE
ET DES EQUIPEMENTS SPORTIFS
DE LA COMMUNE DE LE PORT**
APPROBATION

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint, M. Bernard Robert 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 10^{ème} adjoint, M. Jean Paul Babef, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Catherine Gossard, Mme Dorisca Tiburce, M. Brandon Incana, Mme Mikaëla Latra, M. Jimmy Grondin, M. Hary Auber, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme Firose Gador, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : M. Jean-Claude Maillot 7^{ème} adjoint (par Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe), M. Faustin Galaor (par M. Jean Bernard Gaillac), M. Ludovic Latra (par M. Brandon Incana), Mme Karine Mounien (par Mme Brigitte Laurestant), Mme Bibi-Fatima Anli (M. Jean-Paul Babef), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec), M. Romuald Tanguy (Mme Danila Bègue), Mme Sabine Le Toullec (par Mme Firose Gador), M. Patrick Jardinot (par Mme Valérie Auber).

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a été faite le 26 août 2019 et affichée le 27 août 2019.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 7 0 SEPT 2019

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Valérie Auber (17h02).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absent(s): Mme Cala M'Rhéhoury 5^{ème} adjointe, M. Sergio Erapa 9^{ème} adjoint, M. Patrice Payet, Mme Dalila Mahé.

.....
.....

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**PLAN DE RELANCE REGIONAL
APPEL A PROJETS 2019**

**PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS DE RENOVATION DU BATI SCOLAIRE DU
1^{ER} DEGRE ET DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA COMMUNE DE LE PORT**

APPROBATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable des commissions « Finances et Affaires générales » et « Aménagement –Travaux – Environnement » du 20 août 2019,

Vu le rapport présenté en séance du 3 septembre 2019 relatif à l'approbation du plan de financement des études et travaux de rénovation du bâti scolaire et des équipements sportifs sur la période 2019-2020,

**M. Patrick Jardinot ne prend pas part au vote,
Après avoir délibéré et à l'unanimité,**

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le programme de travaux ainsi que le plan de financement prévisionnel suivant pour les études et travaux de rénovation du bâti scolaire et des équipements sportifs sur la période 2019-2020 :

Libellés	Quartier (*)	Période des travaux	Estimation HT (Etudes et travaux)	Conseil Régional (PRR 2019)		Etat		Commune du Port	
				Montant	%	Montant	%	Montant	%
Réfection des vestiaires et sanitaires du Complexe Sportif Municipal	HQPV	2020	680 000	340 000	50%	-	-	340 000	50%
Réhabilitation globale du Complexe Sportif de l'Oasis (travaux de clôture, de la piste d'athlétisme et de l'éclairage des plateaux)	QPV	2020	440 000	308 000	70%	-	-	132 000	30%
Réhabilitation de la cour de l'école Gervais Barret élémentaire	QPV	2020	169 016	101 410	60%	50 705	30%	16 901	10%
Réhabilitation de la cour de l'école Eugène Dayot maternelle	QPV	2020	205 811	135 835	66%	50 033	24%	19 943	10%
TOTAL			1 494 827	884 607	59 %	100 738	7 %	509 483	34 %

Article 2 : de solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Régional de la Réunion pour un montant global de 884 607 € HT ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à procéder aux demandes de financements complémentaires ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout autre adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Olivier HOARAU

